Tarif Particuliers Crédit Agricole Touraine Poitou
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 6 octobre 2026.
Voir tous les tarifs bancaires

PARTICULIERS

VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2027

CA DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Principales conditions tarifaires en vigueur au 1er janvier 2027.
Tarifs en euros Toutes Taxes Comprises lorsque la TVA est applicable.

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne option de virement externe)	**Gratuit** Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	**0,30€/alerte reçue**
Tenue de compte Gratuit pour les moins de 26 ans ou détenteurs d'une offre groupée de service ou d'une carte bancaire	**2 €/MOIS** soit, pour information **24 €/AN**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) VISA CLASSIC/MASTERCARD	**51 €/AN**
Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé) VISA CLASSIC/MASTERCARD	**48 €/AN**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'autre carte	**18,50 €/AN**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	**1,15 €/OPÉRATION** À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS (2 retraits gratuits /mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement SécuriCOMPTEPlus	**24 €/AN**
Virement[1] • En agence (format papier) • En ligne via le site CAEL ou l'application Ma Banque	 **4,50 €/VIREMENT** **GRATUIT**
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	**GRATUIT**
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	**GRATUIT**
Commission d'intervention • Par opération • Plafond journalier • Plafond mensuel	 **8 €** **8 €** **80 €**

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

[1] Sauf gratuité imposée par la Loi.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P.2**

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte **P.5**

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance **P.7**

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Vos moyens et opérations de paiement **P.8**

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services **P.14**

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre eko
Offres qui ne sont plus commercialisées
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé

Irrégularités et Incidents **P.26**

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts et Crédits P.28

Découverts
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers

Épargne et Placements financiers P.31

Épargne bancaire
Placements financiers

Offres pour les jeunes P.35

Opérations à l'étranger P.39

Chèque
Autres opérations

Assurances et Prévoyance P.41

Assurance pour vous et vos proches
Assurance pour vos biens
Assurance pour vous protéger au quotidien
Assurance Emprunteur
Assurance de la Banque au Quotidien

Succession P.43

Autres services P.46

Mon Sécuricoffre+
Banque Privée
Protection des particuliers
Magazines

Résoudre un litige P.51

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cette plaquette tarifaire est consultable auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet https://www.credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou/particulier/informations/tarifs.html (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Frais de désolidarisation de compte joint (Facturé sur le compte désolidarisé)	54,08 €
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT

Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA classique ou instantané, (ces derniers pouvant être réalisés aux guichets ou à distance), des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé[1]
Relevé quotidien	0,86 €/MOIS	GRATUIT
Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	1,72 €/MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	2,58 €/MOIS	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte	2,66 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	5,46€/ TRIMESTRE ou 9,11€/ SEMESTRE ou 14,58 €/AN	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

[1] Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents et sur l'application MA BANQUE.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	2 €/MOIS soit 24 €/AN
Détenteur d'une offre groupée de service ou d'une carte bancaire ou pour les moins de 26 ans ▲●	GRATUIT
Frais de gestion de compte inactif [1] ▲●	30 €/AN MAXIMUM
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲● • En agence • Par Internet	 2€/OPÉRATION GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA.	GRATUIT

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Versement d'espèces pour un montant inférieur à 20€ ▲●	3 €
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲● Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible) Dans une autre agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. Tarification par retrait à compter du 3ème retrait (après 2 retraits minute gratuits / mois)	4 €
Retrait d'espèces de dépannage [2] Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible) Dans une autre agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. Tarification par retrait à compter du 3ème retrait (après 2 retraits minute gratuits / mois)	4 €
Réservation de valeurs (commande monnaie / billet) dès le 1er euro.	6 €
Frais de location de coffre-fort	A partir de 79,66 €/AN/ COFFRE

Frais de recherche de documents

Recherches diverses sur opérations sur compte, virements, prélèvements, retraits, commandes de monnaie,chèques de banque…, par document recherché[3]	12,76 €
Recherches diverses complexes sur comptes titres, DAT, PEP, Orchestral, contrats, procurations…, par document recherché	25,96 €
Recherche d'un relevé de compte (jusqu'à 10 ans) sur les DAV et livrets, par mois édité	9,90 €
Recherche d'un chèque débité (par chèque) ou d'une remise de chèque (par remise de 1 à 5 chèques)	17,50 €

[1] Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.
[2] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.
[3] Document hors relevé de compte et Imprimé fiscal unique.

Le Change

	Achat	Vente
Billets de banque (Autres devises)	**5,26€/opération + commission de change calculée en % sur le montant de l'opération**	

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone portable, SMS, etc.)
Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par internet Crédit Agricole en ligne Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique	**GRATUIT**
Service de banque à distance par Internet ▲● **Crédit Agricole en ligne option virements externes** Services inclus dans Crédit Agricole en ligne + virements externes SEPA	**GRATUIT**
Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne	
Invest Store Initial	**GRATUIT**
Invest Store Intégral	
• À partir de 12 ordres par an	**GRATUIT**
• Moins de 12 ordres par an	**96 €/AN**
Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 33, rubrique placements financiers	
Service d'agrégation de comptes [1] Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	**GRATUIT**
Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :	
• Notre site internet https://www.credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou	
• Nos applications mobiles	**TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS**
- Ma Banque	
- Envoyer de l'argent avec Wero [2]	**GRATUIT**
- Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin [3]	

Téléphone avec Filvert Service vocal — GRATUIT

[1] Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.
[2] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.
[3] Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Alerte écopage (mensuelle)	0,30 €/ALERTE
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,30 €/ALERTE
Alerte achat à distance	0,30 €/ALERTE
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,30 €/ALERTE
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,30 €/ALERTE
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,30 €/ALERTE
Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - L'autre carte ▲● - EKO Mastercard	18,50 €/AN 36€/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Mastercard à autorisation systématique	41 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)	24 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) - Mastercard Standard - Visa Classic - Gold Mastercard - Visa Premier - World Elite Mastercard - Visa Infinite	51 €/AN 51 €/AN 141 €/AN 141 €/AN	48 €/AN 48 €/AN 138 €/AN 138 €/AN 367 €/AN 367 €/AN

Cotisation carte (suite)

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable (carte de paiement internationale)

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Standard Mastercard Cartwin[1]	51 €/AN	48 €/AN
Gold Mastercard Cartwin[1]	141 €/AN	138 €/AN
Visa Cartwin[1]	51 €/AN	Non commercialisée
Visa Premier Cartwin[1]	141 €/AN	Non commercialisée

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte Libre Service Bancaire[2]	21,65 €/AN
Globe Trotter	3,75 €/MOIS soit, 45 €/AN
Carte Mastercard EKO BY CA	35 €/AN
Carte PAY FOR ME	35 €/AN
Carte France ADOT	44,50 €/AN

Bon à savoir !

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DEBIT.

Le logo indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma Banque ou auprès de votre conseiller.

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (hors Carte de retrait Libre Service Bancaire "LSB" et l'Autre Carte), réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère dès la 1ère cotisation.

BONUS COTISATION
0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum de un euro. Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite sont éligibles au Bonus Cotisation.
Les cartes Gold Mastercard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 15), de même que les cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 14) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation.

[1] Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Le montant de la cotisation est hors cout du crédit
[2] Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse régionale.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) • Frais fixes • Frais variables • Frais de conversion monétaire[2]	 0,20 €/OPÉRATION 2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
Autres paiements par carte[3] • Frais fixes • Frais variables • Frais de change éventuels	 0,20 €/OPÉRATION 2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte	GRATUIT ▲●	1,02 €/RETRAIT DÈS LE 1ER RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1,15 €/RETRAIT À PARTIR DU 3E RETRAIT/MOIS
Mastercard EKO	GRATUIT	1,02 €/RETRAIT À PARTIR DU 26E RETRAIT/AN
Carte MOZAIC Carte Globe Trotter	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Standard ou Visa Classic Mastercard Cartwin Visa Cartwin Gold Mastercard Visa Premier Gold Mastercard Cartwin Visa Premier Cartwin World Elite Mastercard Visa Infinite	GRATUIT	1,15 €/RETRAIT À PARTIR DU 3E RETRAIT/MOIS

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).
[2] L'opération de change est effectuée au taux de change applique par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publie par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : https://www. credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou/particulier/informations/tarifs.html
[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) • Frais fixes • Frais variables • Frais de conversion monétaire [1]	3,25 €/OPÉRATION 2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
Autres retraits d'espèces par carte[2] • Frais fixes • Frais variables • Frais de change éventuels	3,25 €/RETRAIT 2,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	8 €
Réédition de carte en urgence	11,71 €
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	10 €
Modification permanente des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	5 €
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Augmentation temporaire du plafond carte inférieur à 3 mois • En agence • Par Internet	5 € GRATUIT
Activation/désactivation des services carte (ventes à distance/sans contact/à l'étranger) • En agence • Par Internet	2 € GRATUIT

Virements

Virement SEPA[3]

Opération libellée en euro à destination et en provenance d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés.

[1] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : https://www.credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou/particulier/informations/tarifs.html

[2] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

[3] Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 50)

Emission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●

VIREMENT SEPA[1] OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors de la Caisse régionale (y compris LCL)	GRATUIT	4,50 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,50 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	**Internet**	**Agence**
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	4,50 €
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre Caisse régionale et LCL	GRATUIT	1,70 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,70 €
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●	GRATUIT	
Modification d'un virement SEPA classique permanent	GRATUIT	
Demande de rappel de virement SEPA standard ou instantané à l'initiative du donneur d'ordre	8,50 €	
Virement Spécifique Orienté Trésorerie	16 €	

Via WERO[2] - Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque	
Frais par virement instantané occasionnel	GRATUIT

[1] Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 a 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie,Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas,Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni, cette liste est susceptible d'évoluer.

[2] Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque a distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilise. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixes dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistre dans l'annuaire Wero.

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Information premier prélèvement SEPA	0,50 €
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier : • en recommandé AR, frais de poste inclus à la demande du client • en pli simple à la demande du client	 10 € GRATUIT
Frais de destruction de chéquier (chéquier reçu en agence et non récupéré par le client au-delà de 60 jours, ou pli avisé non réclamé ou pli refusé par le destinataire)	10 €
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur	20 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	20 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲[1]	16 €
Mise à disposition Chèque de Banque dans une autre Caisse régionale	20 €

[1] Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte	**34 €/MOIS DONT 4,50 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE**
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne option virements externes	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 12 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique à débit immédiat) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	
Retrait d'espèces par carte[3]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel.	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.
[3] Au moyen de la carte physique incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro[1] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	34 €/MOIS DONT 4,50 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Retrait d'espèces en euro[1] ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèce de dépannage dans les agences de la Caisse régionale[2]	
Paiement par carte[3]	
En euro[1] ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[4]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Prestige (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	
Mon Sécuricoffre +	
50 Go	

Offre Premium

Gestion du compte	16,99 €/MOIS DONT 4,50 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne option virements externes	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[5] : 3 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique à débit immédiat) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	

[1] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).
[2] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole
[3] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[4] Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).
[5] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Premium (suite)

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements / an[1]	16,99 €/MOIS DONT 4,50 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an	
Retrait d'espèces par carte[3]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro[4] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro[4] ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), a un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèce de dépannage dans les agences de la Caisse régionale[5]	
Paiement par carte[6]	
En euro[4] ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE	

Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans (inclus) et 26-30 ans (inclus). Cf.page 35

[1] Se référer à la page 40 pour la tarification des virements non SEPA.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.
[3] Au moyen de la carte physique incluse dans l'offre.
[4] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).
[5] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole
[6] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Premium (suite)

Assurance de la Banque au Quotidien	16,99 €/MOIS DONT 4,50 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium [1]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Premium (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

Offre Essentiel

Gestion du compte	10 €/MOIS DONT 1,00 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne option virements externes	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention [2] : 1 / an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Standard Mastercard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique à débit immédiat) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA [3]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	

[1] Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

[2] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

[3] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Essentiel (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an	
Retrait d'espèces par carte [1]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel	
Retrait d'espèces en euro [2] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro[2] ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèce de dépannage dans les agences de la Caisse régionale[3]	
Paiement par carte [4]	
En euro[2] ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE	
Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans (inclus) et 26-30 ans (inclus). Cf.page 35	**10 €/MOIS DONT 1,00 € CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE**
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus [5]	
Merci pour l'info	
• Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre +	
5 Go	

[1] Au moyen de la carte physique incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).
[3] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole
[4] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[5] Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

Offre Eko

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne option virements externes	GRATUIT
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique à débit immédiat) (cotisation carte). **Facturation de 5€/ mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Paiement par carte[1]	
En euro[2] ou en devises[3], dans ou hors pays de l'EEE	
Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »	EN OPTION : 1€/MOIS (COTISATION CARTE)
En euro[2] ou en devises[3], dans ou hors pays de l'EEE	
Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus	
Retrait d'espèces en euro[2] ou en devises[3], en France, dans la zone euro ou dans un pays de l'EEE, à un distributeur automatique d'un autre établissement	1€/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS
Retrait d'espèces en devises[1] dans un pays hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	GRATUIT
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus	EN OPTION : 1€/MOIS

[1] Au moyen de la carte de débit virtuelle incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n°2021/1230).
[3] Hors frais de conversion monétaire.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé [1]

LE SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole En Ligne option virements externes	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
MODULE BUDGET PROTÉGÉ	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »	**1,00 €/MOIS**
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois/semaine)	
Exonération pour l'ensemble des frais suivants : • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois / an)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

[1] En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offres qui ne sont plus commercialisées

COMPTES SERVICES COMMERCIALISÉS JUSQU'AU 04/10/2007	
Facilité de Trésorerie	9,70 €/MOIS
Gestion des Excédents	11,10 €/MOIS
Mozaïc	3,85 €/MOIS
Initial (CSI)	6,20 €/MOIS
COMPTES SERVICES COMMERCIALISÉS DU 04/10/2007 AU 21/05/2013	
Option 1 (si moins de 26 ans -50 %)	6,20 €/MOIS
Option 2 (si moins de 26 ans -50 %)	9,70 €/MOIS
Option 3	11,10 €/MOIS

Offre EKO BY CA (offre commercialisée jusqu'au 28/04/2026)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte si solde du compte inférieur à 20 € • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Eko Mastercard » (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	2,00 €/MOIS
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Retrait d'espèces par carte [1]	
Retrait d'espèces en euro[2] à un distributeur automatique du Crédit Agricole	
Retrait d'espèces en euro[2] dans la zone euro ET en euros[2] ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Bon à savoir !

L'offre Offre EKO BY CA n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.
En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **22€ / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **42€ / chèque**

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO BY CA sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre EKO BY CA, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

GESTION DU COMPTE	2,00 €/MOIS
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virements externes	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Délivrance d'un chéquier (sur demande)	
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE[1]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
PAIEMENT PAR CARTE[1]	
En euro[2] ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31e Anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,50 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne option virements externes	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SecuriCOMPTE Découvert : versement de revenus complémentaires en cas de coup dur • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs [1]	De 1 à 500 €	2,49 €/MOIS
	De 501 € à 1000 €	3,37 €/MOIS
	De 1001 à 2000 €	4,40 €/MOIS
	2001 € et +	5,79 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SecuriCOMPTE Découvert : versement de revenus complémentaires en cas de coup dur • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs [2]	De 1 à 300 €	1,48 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,49 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	3,36 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	4,38 €/MOIS
	2001 € et +	5,79 €/MOIS

[1] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.
[2] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus [1]	3,08 €/MOIS PREMIUM 4,80 €/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[1]	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	

MODULE SUIVI @SSURÉ	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB**	3,23 €/ MOIS PREMIUM 4,36 €/ MOIS
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB Premium**	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte achat à distance • mini relevés (hebdomadaire) • alerte temps réel de gestion	

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,18 € ET 5,18 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,19 € ET 7,23 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,24 € ET 9,26 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,27 € ET PLUS

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
A partir du 2e Compte à Composer et suivants	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

[1] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…)

• Plafond par opération	8 €
• Plafond journalier	8 €
• Plafond mensuel	80 €

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.

• Plafond par opération [1]	4 €
• Plafond journalier	4 €
• Plafond mensuel [1]	20 €

La facturation globale des frais de dysfonctionnement suivants est plafonnée à 300 € par mois : commissions d'intervention,frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, LCC 30 jours (dépassement du découvert autorisé ou solde du compte < 0 € durant plus d'un mois). Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	22 €
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	85 €
Frais par paiement direct de pension alimentaire	100 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 85 EUROS
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	28,60 €/CHÈQUE
Lettre d'information LCC[2] débiteur 30 jours consécutifs	GRATUIT

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	10 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	14,71 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision [3]	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	30 €/CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	50 €/CHÈQUE
Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision	GRATUIT

[1] Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.
[2] LCC : Loi Crédit Consommation
[3] Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision [1] • Si paiement < 20 € • Si paiement ≥ 20 €	**Montant de l'opération** **20 €**
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	**GRATUIT**
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision [1] • Si l'opération < 20 € • Si l'opération ≥ 20 €	**Montant de l'opération** **20 €**
Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision	**GRATUIT**
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision[1] • Si l'opération < 20 € • Si l'opération ≥ 20 €	**Montant de l'opération** **20 €**
Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision (Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)	**GRATUIT**
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision[1] • Si l'opération < 20 € • Si l'opération ≥ 20 €	**Montant de l'opération** **20 €**

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25 €/MOIS

[1] Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

Découverts et Crédits [1]

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Frais de dossier de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SecuriTRESORERIE[2]	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT
Ouverture de crédits (OC) Premium	NOUS CONSULTER

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Mon Crédit Dispo du Crédit Agricole Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de crédit.	NOUS CONSULTER

Attention ! un crédit coûte de l'argent et doit être remboursé

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable Mon Crédit Dispo • Une carte Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger (sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette) et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement. • Une assurance emprunteur (Décès, PTIA) : tarification par mois, sur le solde restant dû, pas d'option, pas de % différent selon l'âge	NOUS CONSULTER
Frais de dossier	GRATUIT

[1] Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.
[2] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p.43.

Crédits qui ne sont plus commercialisés

Open	NOUS CONSULTER
Supplétis	NOUS CONSULTER

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ MaPrimeRénov	NOUS CONSULTER
Prêt Rachat de crédit	NOUS CONSULTER
Frais de dossier [1]	1,10 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ [MINI 85 €; MAXI 500 €]
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance Emprunteur [2]	NOUS CONSULTER

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à Taux Zéro (PTZ)	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ MaPrimeRénov	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt Épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier [1] • Montant minimum/maximum • Sur le prêt PAS	0,99 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ [MINI 885 €; MAXI 1199 €] 500 € MAXIMUM
Assurance Emprunteur [3]	NOUS CONSULTER

Simulation gratuite sur notre site :
https://www.credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou

[1] Non applicable pour certains prêts réglementés
[2] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 43.
[3] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 43.

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter	57 €
Modification de la date d'échéance	57 €
Modification de la périodicité	335 € AVEC PLAFOND À 1005 €
Modification de garantie	335 € AVEC PLAFOND À 1005 €
Attestations diverses liées au prêt	27 €
Lettre d'Information annuelle des cautions	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement	57 €
Réaménagement de prêt • Frais de dossier de réaménagement	1,50 % DU PRÊT (MINI 750 €; MAXI 1699 €)
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	65 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	335 € AVEC PLAFOND À 1005 €
Report d'échéance	GRATUIT
Prorogation période de déblocage (par ligne de prêt)	50 €
Frais de Désolidarisation prêt	1% DU CAPITAL RESTANT DÛ DE L'OPÉRATION (MINI 335 € AVEC PLAFOND À 1005 €)

Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (CEL et LEP)	120 €
Transfert de compte vers une autre banque (PEL)	120 €
Mandat d'épargne[1]	NOUS CONSULTER

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire, les livrets pour les jeunes sont traités à la rubrique suivante.

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER
Frais de gestion de compte d'épargne disponible inactif • Livret A, Compte Epargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Epargne Populaire	

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement	
Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER
Frais de gestion de Plan Epargne Logement inactif	GRATUIT
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie)[2]	
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER
Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

[1] Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.
[2] Contrat souscrit auprès de CAAR, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 43.

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA / PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres	GRATUIT
Transfert de compte-titres vers un autre établissement • Par compte	150 €
Transfert de PEA/PEA-PME vers un autre établissement • Par compte • Par ligne	Maximum 150 € 15 €
Transfert de PERI compte-titres vers un autre établissement	NOUS CONSULTER

Bon à savoir !

En cas de transfert du plan d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art. D 221-111-1 Code monétaire et financier).

Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	10,16 €
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Mise en nominatif administré	GRATUIT
Mise en nominatif pur	40,29 €
Pôle Bourse	9,90 €/MOIS
Gestion conseillée	NOUS CONSULTER
Gestion Conseillée option Titres Vifs	NOUS CONSULTER
Mandats de gestion	NOUS CONSULTER

Ordres de bourse en France

Commission de courtage de la société de bourse incluse à la tarification indiquée, frais de marché de la plateforme de négociation inclus.

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET		
Opération sur	**Compte-titres, Peri titres**	**PEA/PEA PME[1]**
INVEST STORE INITIAL • % du montant de l'ordre • Frais minimum par ordre	0,55 % 7,30 €	0,4925 % Aucun
INVEST STORE INTÉGRAL	Ordre ≤ 1000€ : 0,99€ Ordre > 1000€ : 0,12% du montant de l'ordre	Ordre ≤ 500€ : 0,48% Ordre compris entre 500€ et 1000€ : 0,18% ordre > 1000€ : 0,12 % du montant de l'ordre

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR FIL BOURSE*		
Opération sur	**Compte-titres, Peri titres**	**PEA/PEA PME**
• % du montant de l'ordre • Frais minimum par ordre	1,25 % 18,97 €	1,1925 % Aucun

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
ORDRE D'ACHAT	0,024% DU MONTANT DE L'ORDRE PAR JOUR DE PORTAGE AVEC UN MINIMUM DE 3,71€
ORDRE DE PROROGATION	0,12% DU MONTANT DE L'ORDRE AVEC UN MINIMUM DE 17,46€

AUTRES SERVICES	
Commission sur OPC externe	NOUS CONSULTER
Souscription et rachat d'OPC Crédit Agricole	NOUS CONSULTER

Ordres de bourse sur bourses étrangères

Opération bourses américaines	NOUS CONSULTER
Opérations autres places étrangères	NOUS CONSULTER

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Titres non cotés

Frais de souscription, fusion/absorption ou cession	1,20% brut par opération avec un plafond de 480€
Frais de transfert par ligne	25 €

[1] Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.
Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres non cotés.
Les opérations relatives aux titres qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

*Appel gratuit au 09 69 32 19 32

Conservation et gestion

Droits de garde
Les droits de garde sont prélevés sur le compte du client en début d'année, et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.
Ils concernent les CTO, PEA, PEA PME et PERI Titres.

FRAIS FIXES	
Droits de garde pour les détenteurs de l'offre Invest Store Integral	GRATUIT
Compte-Titres - Frais de tenue de compte	32 €
PERI compte-titres en gestion libre Frais de tenue de compte	32 €
PERI compte-titres en gestion pilotée Frais de tenue de compte	EXONÉRÉ
PEA / PEA-PME - Frais de tenue de compte	EXONÉRÉ

FRAIS VARIABLES				
	Valeurs CA OPCVM et OBLIGATIONS		Valeurs hors CA	
	Compte-titres, et Peri titres	PEA / PEA-PME	Compte-titres, et Peri titres	PEA / PEA-PME
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,15 %	0,15 %	0,30% ET ACTIONS 0,35%	0,30% ET ACTIONS 0,35%
Frais fixes par ligne	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Montant minimum :	1,47 €	1,47 €	2,90 ET ACTIONS 4,99€	2,90 ET ACTIONS 4,99€
Montant maximum :	800 €	800 €	800 €	800 €

Métaux précieux - or

NOUS CONSULTER

Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les mineurs (10-17 ans)

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black (10-17 ans)* • La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants : - retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale, - retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement, - paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	GRATUITE JUSQU'À 17 ANS (INCLUS) 12 EUROS/AN À PARTIR DE 18 ANS
Carte Cirrus Mozaïc de retrait (12-17 ans)	GRATUITE

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	12 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc	12 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter	3,75 €/MOIS SOIT 45,00 €/AN

* La carte Mozaic Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 25 ans (inclus).

Paiement et retrait par carte (Hors Mastercard Mozaïc Black)

Paiement par carte

Paiement par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
• Frais fixes	0,20 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,10% DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire [2]	

Autres paiements par carte	
• Frais fixes	0,20 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,10% DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels [3]	

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets		
	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	GRATUIT

Autres cartes => Cf. tableau p.8

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes	3,25 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,10% DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire [2]	

Autres retraits d'espèces par carte	
• Frais fixes	3,25 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,10% DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels [3]	

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).
[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : https://www.credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou/particulier/informations/tarifs.html
[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel et Premium, présentées pages 15 à 18. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18 - 25 ans (inclus)	26 - 30 ans (inclus)
Offre Essentiel	3 €/MOIS Dont 1 € correspondant aux cotisations d'assurance	6 €/MOIS Dont 1 € correspondant aux cotisations d'assurance
Offre Premium	5 €/MOIS Dont 4,50 € correspondant aux cotisations d'assurance	9 €/MOIS Dont 4,50 € correspondant aux cotisations d'assurance

Pour les clients, à partir de 18 ans, sont inclus dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE a un distributeur automatique d'un autre établissement et paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus) (voir page 23)	2 €/MOIS

Tenue de compte

Frais de tenue de compte • Pour les moins de 26 ans	GRATUIT

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert • Montant	NOUS CONSULTER
Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),	GRATUIT
Prêt étudiant	GRATUIT
Good Loc (caution bancaire de loyers)	32,50 €/AN
Frais de dossier sur prêt	NOUS CONSULTER
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
• Frais de gestion de Livret Tiwi inactif [1]	GRATUIT
Livret Jeune (12-25 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
• Frais de gestion de Livret Jeune inactif	GRATUIT
Droits de garde (compte-titres, PEA/PEA-PME)[2] jusqu'à 26 ans	GRATUIT

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans	NOUS CONSULTER

Autres opérations

Retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets : voir p. 10

[1] Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.
[2] Le PEA et le PEA-PME ne peuvent être souscrits qu'à partir de 18 ans.

Opérations à l'étranger

Hors zone SEPA

Toutes les opérations nécessitant une négociation (achat ou vente) de devise supportent des commissions de change de 0,15 % avec un montant minimum de 21,39 €

OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Lorsque vous initiez une opération avec l'étranger, cette opération doit être conforme à la réglementation des opérations avec l'étranger.
Pour les opérations de paiement hors France, des banques correspondantes et/ou des banques intermédiaires sont susceptibles d'intervenir pour l'exécution de ces opérations. Une banque correspondante est une banque, située généralement dans un pays étranger, qui effectue, pour notre compte, des services bancaires tels que des services de change ou des services de paiement. Une banque intermédiaire est une banque, située généralement dans un pays étranger, avec laquelle nous ne sommes pas en relation d'affaires et qui participe, en dehors de toute instruction de notre part à l'exécution de l'opération de paiement.
Par ailleurs, lorsque vous initiez un virement vers un bénéficiaire situé hors zone UE, votre ordre de virement est converti automatiquement dans la devise du compte bénéficiaire.
Nous sommes susceptibles de réaliser cette conversion (directement, ou par l'intermédiaire d'une entité du Groupe Crédit Agricole ou d'une banque correspondante) si nous disposons lors du traitement du virement des informations permettant de déduire que la devise du compte du bénéficiaire du virement est différente de la devise du virement.
Par exemple : lorsque vous nous demandez un virement en euro vers un bénéficiaire titulaire d'un compte libellé en dollars canadiens, nous pouvons convertir l'ordre en dollars canadiens.
Dans ce cas :
- nous ne vous facturons aucuns frais supplémentaires pour cette conversion ;
- si vous ou votre bénéficiaire demandez l'annulation de cette conversion, nous procéderons de nouveau à l'exécution du virement dans la devise initiale de votre ordre de virement, sans frais bancaires supplémentaires. Nous rembourserons le bénéficiaire du virement de tous frais bancaires directs qui lui auraient été prélevés en lien avec cette annulation de conversion.

Vous pouvez, avant que nous exécutions l'un de vos ordres, demander auprès de votre agence ou de votre conseiller habituel que nous ne réalisions aucune conversion.
Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les pays et devises concernés par cette conversion. Cette liste est susceptible d'évolution.

PAIEMENTS VERS L'ÉTRANGER

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Option frais partagés : le bénéficiaire règle les frais de sa banque et des banques intermédiaires. OBLIGATOIRE SUR LES TRANSFERTS VERS EEE

Avis d'opération détaillé	**3,70 €**
Virement occasionnel ou permanent en Euro vers un pays hors EEE ou en devise (tous pays)	**Frais proportionnels 0,11 % avec un minimum de 26,83 €**

Virement occasionnel en Euro vers un pays hors EEE ou en devise (tous pays) saisi via la banque en ligne ou l'application mobile	Forfait unique en fonction du montant de l'opération : virement inférieur à 500€ = 10€ de 500€ à 4 999,99€ = 20€ à partir de 5000€ = 40€
Option frais OUR Monde : l'émetteur règle également les frais de la banque du bénéficiaire et des banques intermédiaires (à destination d'un pays hors EEE)	40,96 €
Frais de messagerie SWIFT (suite erreur saisie)	20,53 €
ÉMISSION CHÈQUE DE BANQUE	
Avis d'opération détaillé	3,70 €
Frais chèque de banque en devises	Frais proportionnels 0,11 % avec un minimum de 26,83 €
Frais de port France Chronopost	27,88 €[1]
PRÉSENTATION DE CHÈQUE AU PAIEMENT (ÉMIS PAR LE CLIENT)	
Règlement chèque	Frais proportionnels 0,11 % avec un minimum de 26,83 €
Frais d'impayé	51,80 €

Paiements en provenance de l'étranger

VIREMENTS REÇUS	
Avis d'opération détaillé	3,70 €
Virement en Euro (en provenance d'un pays hors EEE) ou en devises (tous pays)	21,17 €
Correction virement non conforme (IBAN ou/et BIC SWIFT absent ou erroné)	19,55 €
Virement en euros en provenance d'un des états membres de l'EEE	GRATUIT
REMISE DE CHÈQUE	
Encaissement d'un chèque : crédit immédiat sauf bonne fin	Frais proportionnels 0,15 % avec un minimum de 41,26 € (SI MONTANT DU CHÈQUE < 76 €, FRAIS FORFAITAIRE DE 7 €)
Encaissement d'un chèque : crédit différé après encaissement	Frais proportionnels 0,11 % avec un minimum de 37,86 €
Frais de port étranger courrier international urgent	55,76 €[1]
Impayé avec ou sans protêt	51,80 €

[1] Services assujettis à la TVA de plein droit

OPÉRATIONS DIVERSES

COMPTE EN DEVISES	
Frais d'ouverture de compte en devises	155,50 €
Commission mensuelle tenue de compte en devises	28,93 €
FRAIS DE RECHERCHES	
Frais de recherches et de photocopies	24,30 €
Frais de messagerie swift	20,53 €

Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques • Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré • Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER

Assurance Emprunteur NOUS CONSULTER

Changement de quotité Assurance Décès Emprunteur	35 €
Prise en charge Sinistre Assurance Décès Emprunteur	45 €

Assurance de la Banque au Quotidien

	Plus	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : **SécuriCOMPTE**[1]	24 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
	Standard	**Premium**
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB**	15 €/AN/COMPTE	30 €/AN/COMPTE

Cotisation à une offre d'assurance en cas d'imprévus de la vie (licenciement économique ou décès/PTIA accidentels) : SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 300 €
24 €/AN/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

Cotisation à une offre d'assurance en cas d'imprévus de la vie (licenciement économique ou décès/PTIA accidentels) : SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 500 €
24 €/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

[1] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave.
L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales
Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro n° 07 023 896 (HYPERLINK «http://www.orias.fr»www.orias.fr).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 445 445 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurance - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.
Les contrats d'assurance dommages.

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris
Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance.
Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam). Le PER est assuré par CAAR - Credit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 350 929 580 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire regi par le code des assurances. Siège social 16 -18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.
Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Mutuelle (Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole), Société d'Assurance Mutuelle, Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, Rue de la Boétie 75008 PARIS, entreprise soumise au contrôle de L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de de Résolution (ACPR), 4, Place de Budapest, CS 92459 -75436 PARIS Cedex 09.

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 58 356 222€, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculee au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numero 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS.
Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance déces », « Vers l'Autonomie Assistance », « Assistance Obsèques » sont mises en oeuvre par **EUROP ASSISTANCE FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 5 316 384 €, dont le siège est sise 11 - 17, avenue Francois Mitterrand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 147 903 RCS Bobigny et

PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 463 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Succession

Frais facturés pour les successions ouvertes jusqu'au **12 novembre 2025**.

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession (montant total des soldes des avoirs > 5000 €)	**1 % DES AVOIRS AVEC UN MINIMUM DE 80 € ET UN MAXIMUM DE 750 €**
Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession (mineurs)	**GRATUIT**
Frais de gestion annuels (lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 12 mois)	**85 €/AN**

Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès (y compris les comptes ouverts au nom du défunt pour un usage professionnel).

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes entre le 13 novembre 2025 et le 04 octobre 2026[1].

Mineurs		**GRATUIT**
Majeurs		
Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €		**GRATUIT**
Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier[2]	**Succession non complexe [3]**	**GRATUIT**
	Succession complexe [3]	**1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 850 €**

Bon à savoir !

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.
Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte y compris les comptes ouverts au nom du défunt pour un usage professionnel.

[1]Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logemen (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.
[2] En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.
[3] En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes : - en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

Frais facturés pour les opérations liées aux successions[1] ouvertes à compter du 5 octobre 2026.

Mineurs	**GRATUIT**
Majeurs	
Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €	**GRATUIT**
Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €	**1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DU MONTANT FIXÉ PAR LA REGLEMENTATION[2]**

Bon à savoir !

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA).
Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.
Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

[1] Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.
[2] Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.

Autres Services

Mon Sécuricoffre+

• 5 Go[1]	3 €/MOIS
• 50 Go	5 €/MOIS

Banque Privée

Bilan conseil patrimonial	519,38 €

Protection des particuliers

• La Télésurveillance[2]	NOUS CONSULTER
• La Téléassistance[3] (Formule domicile ou Formule aidant)	NOUS CONSULTER (ÉLIGIBLE AU CRÉDIT D'IMPÔT)

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents	48 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN
Merci pour l'info Premium (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	18 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN

[1] Offre réservée aux clients des Caisses régionales Crédit Agricole ayant souscrit au service Crédit Agricole en ligne.

[2] Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2123-12-23-20240389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

[3] Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.

Autres Services (suite)

Magazines (suite) Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Essentiel (version numérique) • Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique	12 €/AN
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 €/AN

Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n°offerts)	31,60 €/AN
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n°offerts)	22,90 € / AN
Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n°offerts)	27,90 € / AN
Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n°offerts)	23,90 € / AN
Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n°offerts)	49,80 € / AN
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n°offert)	19,90 €/AN
Parents (Abonnement de 6 n°/an (précédé d'un n° offert)	18,90 €/AN

Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire.
Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire.
Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

Cartographie des zones européennes

Pays de la zone Euro *

Pays de l'Union Européenne (U.E.)

Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

[1] Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

[2] La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019, le Monténégro et l'Albanie le 21/11/2024, la Macédoine du Nord et la Moldavie le 06/03/2025 et la Serbie le 22/05/2025

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Résoudre un litige

Pour votre interlocuteur interne

Pour vos services bancaires, vos produits/services financiers et s'agissant de la commercialisation de vos contrats d'assurance

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements souhaités sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations. Vous pouvez lui faire part de votre réclamation à l'oral (par exemple : au cours d'un entretien en agence avec votre conseiller ou par téléphone) ou par écrit (par exemple : par courrier à l'adresse postale de votre agence).

Dans le cas où vous avez formulé votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.
Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse Service Qualité Clients, Crédit Agricole Touraine Poitou, 18 rue Salvador Allende - CS50 307 - 86008 POITIERS Cedex 1, ou en allant sur notre site Internet : credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou. Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Pour vos assurances (en dehors des réclamations portant sur la commercialisation de votre contrat d'assurance)

Votre réclamation liée à la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance est prise en charge par nos collaborateurs expérimentés et formés sur le traitement des réclamations.

En premier recours amiable : votre conseiller bancaire ou le service de gestion en charge de votre sinistre ou le service réclamation de votre assureur

Votre conseiller bancaire. Votre conseiller bancaire est votre interlocuteur au quotidien. Il est à votre disposition afin de répondre à vos attentes et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins. Il est l'interlocuteur privilégié auprès duquel vous adresser en cas de réclamation liée à votre contrat d'assurance. Vous trouverez ses coordonnées sur votre relevé de compte. Il mettra tout en oeuvre pour parvenir à un accord.

Le service de gestion en charge de votre sinistre. Le service de gestion en charge de votre sinistre, et en particulier votre gestionnaire avec lequel vous êtes en relation pour un sinistre dommages (auto, habitation, santé et autres) est à votre disposition afin de répondre à vos attentes et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins. Vous pouvez lui faire part de votre réclamation par téléphone, par courrier postal ou électronique.

Dans le cas où vous avez formulé votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit.

Le service réclamation de votre assureur. Si à l'issue de votre échange, vous n'avez pas obtenu entière satisfaction ou si vous souhaitez contacter directement le service réclamation de l'assureur, vous avez la possibilité de formuler une réclamation écrite.

Selon la nature du contrat, vous pouvez vous adresser :

Pour un contrat d'assurance dommages (auto, habitation, santé et autres), assuré par Pacifica, à :
Pacifica – Service consommateurs
8-10, boulevard de Vaugirard
75724 Paris cedex 15

Pour un contrat d'assurance-vie épargne ou retraite assuré par Predica, à : Predica – Relation et Service clients
16-18, boulevard de Vaugirard
75724 Paris cedex 15

Pour un contrat d'assurance prévoyance, décès, obsèques ou d'assurance emprunteur assuré par Predica ou CACI, à :
Crédit Agricole Assurances – Service réclamation
TSA 82222
59652 Villeneuve d'Ascq cedex

Pour un contrat d'assurance-vie retraite assuré par Crédit Agricole Assurances Retraite, à :
Crédit Agricole Assurances Retraite
Centre de gestion
TSA 66004

Concernant les contrats assurés par CAMCA :
CAMCA Mutuelle - Service Réclamations
53, rue La Boétie
75008 Paris
reclamations.camca@ca-camca.fr

Bon à savoir !

Nous accusons réception par écrit de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter son envoi. Nous apportons une réponse écrite à votre réclamation écrite au plus tard dans **un délai de 2 mois** à compter de son envoi.

Cas particulier :

- Si la réclamation écrite porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse écrite dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.
Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire : Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le Médiateur bancaire peut être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produit d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :
Par courrier à l'adresse suivante : Le médiateur Monsieur Xavier de KERGOMMEAUX – ker@kergommeaux-médiateur-consommation.fr – ou Monsieur Xavier de KERGOMMEAUX, 68 Avenue d'IENA – 75116 Paris ou www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : de préférence par le formulaire électronique disponible sur le site internet de l'AMF https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-demediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation ou en scannant le QR code ci-dessous, ou encore par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

Le Médiateur de l'Assurance : Sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence ou du service client de votre Caisse régionale (ou du Service Réclamations de la compagnie d'assurance concernée) par une réclamation écrite, ou en tout état de cause, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu, le Médiateur de l'Assurance peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance (hors commercialisation) : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : www.mediationassurance.org.

BLUECOM · Imprimerie Nouvelle Poitiers - ©Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou - Photo GettyImages - Ed.09/2026 - Ne pas jeter sur la voie publique.

Document informatif à vocation non-publicitaire.

CRÉDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307 - 86008 - Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896, (www.orias.fr).
CPI 8601 2024 000 000 014 délivrée par la CCI de la Vienne, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 Rue de la Boétie, 75008 Paris - Identifiant unique CITEO FR234342_01VUOZ